



DECISION DU MAIRE N° 19/2026 DU 3 SEPTEMBRE 2026

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE POUR L'ORGANISATION D'UNE PERFORMANCE PARTICIPATIVE DANS LE CADRE DES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE LE DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2026

Le Maire de Vert-le-Grand,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'organisation d'une performance participative dans le cadre des journées européennes du patrimoine le dimanche 20 septembre 2026 sur la commune Vert le Grand ;

CONSIDERANT la proposition d'un partenariat transmise par la Communauté de Communes du Val d'Essonne relative à cet événement.

DECIDE

ARTICLE 1er : De signer la convention avec la Communauté de Communes du Val d'Essonne dans le cadre d'un partenariat afin de mettre en place une performance participative « rôles de danse » par la compagnie Orbe, dans le cadre des journées européennes du patrimoine, le dimanche 20 septembre 2026 à partir de 14h dans les jardins de l'Auberge à Vert-le-Grand.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 3 septembre 2026


Le Maire,
Thierry MARAIS

REÇU EN PREFECTURE

le 04/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DC-091-219106481-20260903-DECI19_2026